



Communiqué – Le 2 mars 2006

**Association  
catholique  
canadienne  
de la santé**

## **L'ACCS presse le Premier ministre de s'opposer à la « Troisième voie » de l'Alberta**

(Ottawa) – L'Association catholique canadienne de la santé ACCS s'est adressée au Premier ministre Stephen Harper pour lui marquer son opposition au projet présenté cette semaine par le gouvernement de l'Alberta en matière de santé; l'Association estime qu'un tel projet minerait notre système de santé et entraînerait des conséquences dans tout le pays.

Le plan, intitulé *Health Policy Framework*, comporte diverses mesures appelées à permettre aux médecins de travailler, autant et en même temps, dans le secteur privé que dans le système public; il permettrait aussi aux patients de payer en vue d'obtenir des procédures plus rapides et de contourner ainsi les listes d'attente. Ce régime créerait un système de santé à deux vitesses au Canada.

« Le souci de justice et d'équité dans les soins de santé a été l'une des caractéristiques de notre identité canadienne. Les changements proposés par le gouvernement de l'Alberta constituent un rejet fondamental de cette vision particulière de justice et une menace à des principes majeurs tels que l'universalité et l'imputabilité publique », a déclaré le président du conseil de l'ACCS, Monsieur Charles Gagné.

Dans sa lettre au Premier ministre, l'ACCS rappelle qu'un système privé, pour pouvoir fonctionner dans une province, suppose que les soins prodigués y soient d'une qualité nettement supérieure à ceux d'un système public. Autrement, les gens ne seraient pas prêts à payer pour ces soins ou pour se doter d'une assurance privée. « Manifestement, le gouvernement de l'Alberta fait ainsi part de sa volonté politique d'établir un système à deux vitesses qui consistera en un réseau privé supérieur et un système public de qualité médiocre », affirme-t-on dans la lettre.

La raison invoquée par le gouvernement de l'Alberta pour promouvoir de tels changements est que ceux-ci réduiront les listes d'attente et les coûts de contrôle. L'ACCS est d'avis, toutefois, qu'il n'est pas suffisamment prouvé que la création d'un système privé permettra

de prodiguer des soins meilleurs et moins coûteux. De plus, l'Association rappelle que l'expérience d'autres pays montre que lorsque les médecins ont le privilège de pratiquer dans le système privé comme dans le système public, les temps d'attente dans ce dernier ne font qu'augmenter.

« L'ACCS est d'avis que les objectifs importants que sont la réduction des coûts et des listes d'attente peuvent être atteints par l'innovation et des exigences de transparence au sein de notre système actuel financé à même les fonds publics et à but non lucratif, plutôt que par la prétendue solution des soins de santé payants », ajoutait le président-directeur général de l'Association, M. Gerard Lewis. La lettre présentait plusieurs exemples pour illustrer ce point.

L'Association en appelle au gouvernement conservateur afin qu'il remplisse sa promesse, faite au cours de sa campagne électorale, de se porter à la défense de la *Loi canadienne de la santé*. « Il reste à voir, souligne M. Lewis, si le Premier ministre croit qu'il devrait y avoir un système pour les riches et un autre pour les pauvres ». L'ACCS presse le gouvernement fédéral d'opposer un « NON » catégorique et sans équivoque à cette proposition.

\* \* \*

L'Association catholique canadienne de la santé (ACCS) est une association nationale chrétienne qui s'intéresse au domaine des soins de santé selon la tradition de l'Église catholique. En tant que porte-parole national en matière de soins de santé catholiques, l'ACCS s'emploie à promouvoir la santé sous tous ses aspects : physique, psychologique, spirituel et social. Parmi ses membres, elle compte huit associations provinciales, 23 membres parrains d'établissements de soins de santé, 96 hôpitaux et foyers de soins de santé, des professionnels de la santé, des organismes affiliés et des membres individuels.

Information : James Roche  
Vice-président, Interventions & politiques publiques  
(613) 731-7148, poste 252  
ou [jroche@chac.ca](mailto:jroche@chac.ca)